



L'EURO ET L'AVENEMENT D'UNE IDENTITE EUROPEENNE RÉPONSE À JEAN-MARC LÉGER

Raphaël CANET

Candidat au doctorat en sociologie, Paris IV - UQAM

Coordonnateur, Chaire MCD

Laurent PECH

Docteur en Droit

ATER à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (France)

Jean-marc Léger nous faisait part, dans le Devoir du 25 février, de sa profonde inquiétude quant à l'avenir des identités européennes depuis la mise en circulation dans douze des pays de l'Union d'une monnaie commune, l'Euro. Son argumentaire s'articulait comme suit :

Selon lui, la richesse de l'Europe résiderait dans la diversité de ses cultures nationales, la force de l'esprit européen serait donc de pouvoir contenir en son sein une multiplicité de « personnalités nationales ». Or l'adoption d'une monnaie unique au sein de cet ensemble, en ce que cela signifie la fin des monnaies nationales, symbole fort de chaque culture nationale, porterait atteinte à cette diversité constitutive de l'Europe engendrant ainsi un mouvement d'uniformisation. Cette marche vers l'uniformisation signifiant, dans le contexte actuel, une marche vers l'américanisation, nous assisterions ainsi, à notre corps défendant, à l'avènement d'un « immense et anonyme Eurodisneyland ». Cette navrante constatation étant d'autant plus déconcertante que, toujours selon Jean-Marc Léger, le projet de construction européenne, depuis le Traité de Rome, visait principalement à préserver l'esprit européen de l'impérialisme culturel américain.

Ainsi, la vigueur légendaire des irréductibles compagnons d'Astérix à défendre les exceptions culturelles européennes viendrait se briser sur les récifs argentés de l'Euro, annonçant le triomphe de Mickey sur le Vieux continent.

L'intérêt de ce texte consiste, nous semble t-il, en deux points.

D'une part il nous renseigne sur la vision fantasmatique de l'Europe développée par certains intellectuels d'ici, tant souverainistes que fédéralistes. D'autre part, il incarne les lourds contresens inhérents à toute transposition d'un modèle historiquement et géographiquement défini, fantasmé de surcroît, à une situation foncièrement différente. Des arguments faciles tels que : « pourquoi se séparer alors qu'en Europe ils se réunissent? », ou encore « union = uniformisation = américanisation » nous semblent de pures formules de rhétorique, vide de sens. Sans pour autant sombrer dans le relativisme absolu, il faut se méfier des analogies trompeuses. C'est donc à une entreprise de démystification que nous vous convions.

Tout d'abord, l'impulsion initiale qui a permis la mise en branle du processus de construction européenne ne fut pas la crainte de l'impérialisme culturel américain, mais plutôt la volonté d'instaurer une paix durable sur le Vieux continent. Sans remonter aux



invasions barbares ou aux guerres napoléoniennes, remarquons simplement qu'au moment où prend forme la première collaboration, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950, les six pays signataires, notamment la France et l'Allemagne, s'étaient entredéchirés à trois reprises en 80 ans, deux de ces conflits dégénéralant en guerres mondiales. 50 à 60 millions de morts pour la période, cela traduit une drôle de «communauté de civilisation».

Notons, de plus, que l'idée d'une Europe unie n'était pas une nouveauté au lendemain de la seconde guerre mondiale. Sans remonter à Charlemagne, constatons malgré tout que les «États-Unis d'Europe» que Churchill appelait de ses vœux en 1946, étaient déjà invoquées au dix-neuvième siècle par les Saint-Simon, Raspail, Michelet et même le tonitruant Victor Hugo dont nous fêtons le bicentenaire de la naissance.

Ensuite, et pour en finir avec ce retour aux origines, remarquons que la suprématie américaine ne serait peut-être pas ce qu'elle est aujourd'hui, si justement le continent européen ne s'était pas détruit avec autant de ferveur. Ce sont les conséquences démographique, économique et financière deux guerres mondiales qui ont miné l'hégémonie économique, politique et culturelle des pays européens, cédant ainsi leur place aux États-Unis.

Ce n'est donc pas la préservation des cultures nationales que visait la construction européenne, la *survivance* face à «l'américanisation», mais plutôt la fin de leurs confrontations sanglantes et dévastatrices.

Pour ce qui est de la situation actuelle, si des symboles forts existent bel et bien, l'Europe possède sa monnaie (pour douze des quinze membres actuels), son drapeau (douze étoiles jaunes formant un cercle sur fond bleu), son hymne ("l'hymne à la joie", la 9ème symphonie de Beethoven), un Parlement et nombre de politiques communes (notamment en matière de sécurité, la PESC), l'Europe n'est cependant pas un État. Ainsi, ceux qui seraient tentés de rechercher outre-atlantique une solution à l'imbroglio constitutionnel canadien se verraient dans une posture délicate. L'Europe n'est ni une fédération, ni une confédération, c'est une organisation internationale atypique fonctionnant selon une double logique intergouvernementale et supranationale et dont le système institutionnel n'est en rien conforme au principe de séparation des pouvoirs. L'Union européenne demeure, selon le mot de Jacques Delors qui fut Président de la Commission européenne durant dix années, «un objet politique non identifié».

En ce qui concerne l'épineux problème linguistique, onze langues sont officiellement parlées au sein de l'Union actuelle, et cela sans compter les langues régionales ou dites minoritaires. Selon l'article premier du règlement n° 1 du 15 avril 1958, qui est complété à chaque élargissement de l'Union, «les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois». Ce texte précise donc le régime linguistique de l'Union à partir du principe d'égalité des langues officielles. Au Parlement européen, les travaux des sessions plénières et des commissions font l'objet d'une interprétation dans toutes les langues officielles. Les documents utilisés, de même que les règlements et autres textes de portée générale sont rédigés dans les onze langues, tout comme le Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Il est vrai que ce multilinguisme officiel est plus limité dans la réalité. En effet, afin de se préserver du



syndrome de Babel, il existe trois langues de travail effectives au sein des institutions communautaires, le français, l'anglais et l'allemand. En l'absence de l'espéranto, il est vrai que l'anglais peut possiblement s'imposer comme une *lingua franca* au sein de ces institutions. Cette langue est cependant, est-il besoin de le rappeler, une langue européenne avant d'être la langue américaine.

À la lumière de ces quelques clarifications, comment comprendre l'envolée de M. Léger? Peut-être en supposant que ce n'est pas de l'Europe dont nous parle l'auteur, mais bien du Québec. Dès lors tout s'éclaire. Menace linguistique et culturelle, perte d'identité, projet fédéral et rejet de la fédération, reconnaissance de la diversité nationale... Il s'agit donc de légitimer les revendications québécoises tout en parlant d'Europe. Notre propos n'est pas ici de nous prononcer sur la question nationale au Québec, mais plutôt d'inviter à la modération en remplaçant les choses dans leurs contextes respectifs.

Une différence fondamentale sépare les réalités canadienne et européenne, et celle-ci résulte de l'histoire. Alors que la fédération des «deux peuples fondateurs» fut réalisée par la force et que les relations entre les diverses communautés peuplant ce vaste territoire furent pensées sur un mode conflictuel, l'union des nations européennes fut le produit d'un contrat raisonné et librement consenti invitant ainsi à la convergence plus qu'à la dissension.

Les identités collectives, notamment nationales, ne doivent pas être perçues d'un point de vue essentialiste, figé. Elles sont en perpétuelle recomposition en fonction de l'évolution du contexte historico-social au sein duquel elles évoluent, mais aussi des diverses représentations sous lesquelles elles se manifestent. Ce qu'annonce l'avènement de l'Euro, ce n'est pas le crépuscule des identités européennes, mais bien l'émergence d'une identité européenne qui entend se profiler sous un aspect multinational, éloignant ainsi le spectre des déchirements fratricides qui tant de fois hantèrent l'Europe.

NOTE IMPORTANTE

Si vous désirez citer ce document, nous vous prions de bien vouloir utiliser la référence complète dans le format suivant :

Canet, Raphaël et Laurent Pech. 08 mars 2002. « L'Euro et l'avènement d'une identité européenne. Réponse à Jean-Marc Léger ». *Chronique de la Chaire MCD*. En ligne. <http://www.chaire-mcd.ca/pdf/chronique/02-03-08_canet-pech.pdf >.

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur. Elles ne traduisent en aucune manière une position officielle de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.